

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU 15 septembre 2010</b> (cpt10009)</p>
--

L'an deux mille dix, le quinze septembre, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle Ratouit en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine CHEREAU, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

MM. A. CHEREAU Ph. SABLEREAU N. TESSON E. HUMEAU N. DENIS V. LIMOUZIN M. RINEAU G. MANGEMATIN S. RICHARD T. CHENEAU C. ROBIN C. COCQUET B. BRENON M.L. BILLON J. LOMBARDI J. LEMERLE B. NICOLLEAU C. BAUDRY D. RONDEAU J. RIVOAL B. DURAND G. MICHON D. GERMAIN

POUVOIR :

M. Gérald DE BIASIO a donné pouvoir à M. Antoine CHEREAU.

Mlle Roselyne ROY a donné pouvoir à Mme Nicole DENIS.

M. Olivier GABORIEAU a donné pouvoir à M. Philippe SABLEREAU.

ETAIT ABSENT : M. CHAILLOU

Assistaient également à la réunion :

Madame Nathalie HERBRETEAU, directrice générale des services

Monsieur Maxime FRUCHET, directeur de cabinet

Monsieur Yohann LEFFRAY, directeur des services techniques municipaux

Monsieur Philippe SABLEREAU a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance du 30 juin 2010 a été approuvé à l'unanimité.

## **I – EDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE**

### **1/ Informations sur la rentrée scolaire**

Monsieur HUMEAU informe l'assemblée des éléments suivants :

- ouverture de classe à l'école élémentaire les Jardins,
- la cinquième classe (+CLIS) est maintenue à l'école élémentaire Jules Verne : 108 élèves (hors CLIS) pour un seuil de fermeture à 108,
- fermeture de classe à l'école Saint Jean-Baptiste.

L'effet des ouvertures d'écoles dans les communes avoisinantes sur les effectifs montacutains se poursuit (- 12).

2006-2007	-40
2007-2008	-20
2008-2009	-2
2009-2010	-16
2010-2011	-12

Ils s'établissent à 659 enfants.

Détail des effectifs par école :

Maternelle les Jardins : 65 (-2)

Elémentaire les Jardins : 110 (+3)

Maternelle Jules Verne : 86 (+15)

Elémentaire Jules Verne : 120 (0)

Maternelle St Jean Baptiste : 99 (+1)

Elémentaire St Jean Baptiste : 179 (-29)

Détail des effectifs entre les maternelles et les élémentaires :

Maternelles : 250 (+14)

Elémentaires : 409 (-26)

Détail des effectifs répartition public/privé :

Public : 381 (+16) soit 58%

Privé : 278 (-28) soit 42 %

Les effectifs dans les collèges et lycées :

Mareuil] 1 820 collégiens (+ 76), soit + 4 % [+2 à Jules Ferry et +74 à Villebois

Jeanne d'Arc (-3)] 1 372 lycéens (+ 66), soit + 5 % [+ 8.7% à Léonard de Vinci (+69), - 0.5% à

Enseignement supérieur : 404

1 nouveau directeur :

- collège Villebois Mareuil : Joël CAILLAUD

Monsieur GERMAIN demande quelles sont les perspectives pour les années à venir.

Monsieur le Maire lui répond qu'elles sont prévues en constante progression.

Monsieur RONDEAU fait part de ses interrogations quant aux difficultés rencontrées par le collège en matière de pratique sportive :

- insuffisance des créneaux sur Montaigu

- difficultés pour aller à Saint-Georges de Montaigu. Il indique à Monsieur le Maire qu'il faut développer les équipements sportifs pour les collèges.

Monsieur le Maire lui répond qu'à Montaigu 3 sites sont prévus pour l'exercice des activités sportives : Maxime Bossis, Pierrot Martin, et le lycée Léonard de Vinci. Monsieur le Maire précise qu'il souhaite 2 pôles différenciés : Maxime Bossis et Léonard de Vinci et qu'une réflexion intercommunale est en cours. La communauté de communes Terres de Montaigu a créé une commission sport, présidée par Michel ALBERT, pour recenser les besoins en équipements. Une réflexion sur l'optimisation de l'utilisation des créneaux sportifs a permis de dégager quelques créneaux au complexe Léonard de Vinci mais ce n'est pas suffisant. Un travail important commence à se faire au niveau de la communauté de communes mais Monsieur le Maire souligne l'attachement des élus à garder la pratique sportive (sociabilité, proximité). La prochaine réunion de la commission sport intercommunale est prévue le 5 octobre 2010.

Monsieur RONDEAU demande si le programme départemental du nouveau collège tient compte des futurs besoins en sport.

Monsieur le Maire indique que la demande a été faite mais qu'il ne dispose d'aucun élément permettant de confirmer ou d'infirmer.

**2/ Point sur l'ouverture de la structure d'accueil de la petite enfance**

Monsieur le Maire remercie Madame NICOLLEAU, Monsieur HUMEAU, ainsi que les agents. La structure multi-accueil est une réussite. Monsieur le Maire précise que le choix a été fait de respecter le travail des assistantes maternelles.

La nouvelle structure d'accueil de la petite enfance a ouvert ses portes le 6 septembre dernier. Monsieur le Maire fait un point sur la fréquentation et les inscriptions en accueil régulier et occasionnel. Il rappelle que le nombre d'enfants pouvant être accueillis simultanément est de 20.

Les 20 places se décomposent comme suit :

-L'ACCUEIL REGULIER – 15 places :

*Un contrat est signé entre la famille et la structure indiquant les jours et les heures d'accueil. Tout contrat devra être souscrit pour 6 mois et pour une durée minimum de trois heures par semaine.*

Actuellement, les 15 places sont occupées. 19 enfants sont inscrits.

ACCUEIL OCCASIONNEL – 4 places :

*L'enfant est accueilli ponctuellement sans signature de contrat en fonction des places disponibles avec un maximum de présence de 12 heures par semaine. Les places peuvent être réservées dans la limite d'une semaine à l'avance.*

*Si le nombre de places en accueil régulier n'est pas atteint, celles-ci seront proposées en accueil occasionnel.*

*Pour les familles qui le souhaitent, il est possible de cumuler les deux modes d'accueil.*

18 enfants inscrits en accueil occasionnel (dont 5 non-montacutains)

Origine géographique :

Boufféré : 2

La Guyonnière : 1

Cugand : 1

St Sulpice le Verdon : 1 (envoyé par la PMI)

ACCUEIL D'URGENCE – 1 place :

*La notion d'urgence sera laissée à la discrétion de la directrice.*

*Si la place d'urgence n'est pas occupée, elle pourra être proposée en accueil occasionnel.*

La place d'urgence est occupée.

Au total, à ce jour, 38 enfants sont inscrits.

La directrice reçoit de nombreux appels pour des renseignements sur la structure.

Monsieur HUMEAU précise que les financements sont liés au taux de remplissage de la structure : il faut être en adéquation entre le nombre et l'occupation réelle.

Monsieur HUMEAU précise la fréquentation d'un autre nouvel équipement : le restaurant scolaire :

2009 : 245 enfants

2010 : 248 enfants

Monsieur HUMEAU indique la fréquentation des autres services périscolaires :

Transport scolaire :

2009 : 34 enfants

2010 : 46 enfants

Périscolaire :

2010 : 144 enfants le matin et 215 le soir

Centre de loisirs

2010 : 103 enfants inscrits le mercredi

## II – SPORT

### 1/ Présentation du CCTP (cahier des clauses techniques particulières) du projet de vestiaires de football

Le conseil municipal, lors de la séance du 11 février dernier, a adopté une autorisation de programme pour le projet de vestiaires de football.

Le montant de l'autorisation de programme voté s'élève à 700 000 € répartis sur 2010-2011-2012. Le montant du crédit de paiement inscrit au budget 2010 s'établit à 40 000 €.

Dans le prolongement de cette délibération, le programme des travaux a été établi en partenariat avec la Ligue Atlantique et le Football Club.

La consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée. Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'architecte retenu pour ce projet est Francis MERCIER.

Monsieur le Maire exprime sa déception concernant la subvention de la Ligue de Football qui a été ajournée suite aux mauvais résultats du Mondial du Football (18 milliards d'euros d'apport de la Fédération vers le football amateur annulés au niveau national).

Le projet bénéficie d'un soutien local très important au niveau de la Ligue et du District de football mais les lignes de subventions conservées concernent les terrains en pelouse synthétique et le transport en bus des équipes seniors.

Monsieur le Maire présente le cahier des charges.

Les travaux démarreront en mars 2011 (programme ci-joint).

Une visite de 2 équipements récents aux Sables d'Olonne et à Challans a été organisée par la commission des sports.

### 2/ tarifs de l'école de sport

Monsieur le Maire proposera au conseil municipal de fixer le nouveau tarif d'inscription à l'école de sport pour l'année scolaire 2010-2011 à 49 €, soit une augmentation de 1 €.

Sur proposition de la commission des sports, un tarif dégressif au regard du nombre d'enfants inscrits sera proposé:

pour 2 enfants : - 10 €  
pour 3 enfants : - 25 €.

Monsieur RONDEAU indique que la réduction ne tient pas compte des réalités sociales et notamment de la configuration des familles, par exemple les familles monoparentales.

Monsieur le Maire lui répond que les profils sont homogènes au niveau social.

Mme NICOLLEAU dit que c'est multisports.

Monsieur le Maire propose au conseil de vote ces tarifs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **III – FINANCES**

#### **1/ Participation de la ville de Montaigu à la restauration scolaire de l'AGECAM pour les foyers modestes**

Le conseil municipal a décidé le 4 septembre 2000 d'étendre à la restauration scolaire privée les aides aux foyers modestes appliquées au restaurant scolaire public. Monsieur le Maire propose de verser l'aide suivante à l'AGECAM pour l'année 2009/2010 : 919,80 euros correspondant à 1.120 repas, pour des familles dont le quotient familial est inférieur à 400 euros (aide de 1,04 euro par repas) et 700 euros (aide de 0,69 euro par repas).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **IV – TRAVAUX – VOIRIE – URBANISME**

#### **1/ Autorisation de signer des conventions SYDEV**

Afin de réaliser des travaux d'éclairage public et permettre le versement de la participation financière au Sydev, une délibération du conseil municipal indiquant :

- l'objet de la dépense,
- le montant et l'imputation budgétaire

et autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le Sydev est nécessaire.

Les travaux concernés sont :

<b>Imputation budgétaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
20417-9008.813	Eclairage voirie salle Thalie	2 331 €
20417-9008.813	Eclairage rue de l'Aurore - crèche	8 551 €

De plus, il convient d'autoriser le Maire à signer une convention Sydev tripartite concernant des travaux qui seront transférés dans le patrimoine de la commune :

- éclairage pourtour salle Thalie : borne prises et travaux complémentaires

*Les travaux d'éclairage du pourtour de la salle de Thalie sont financés entièrement par la Communauté de communes "Terres de Montaigu" pour un montant de 8 983 €.*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer ces conventions avec le Sydev.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **2/ Lancement d'une procédure d'abandon manifeste pour un immeuble du centre ville**

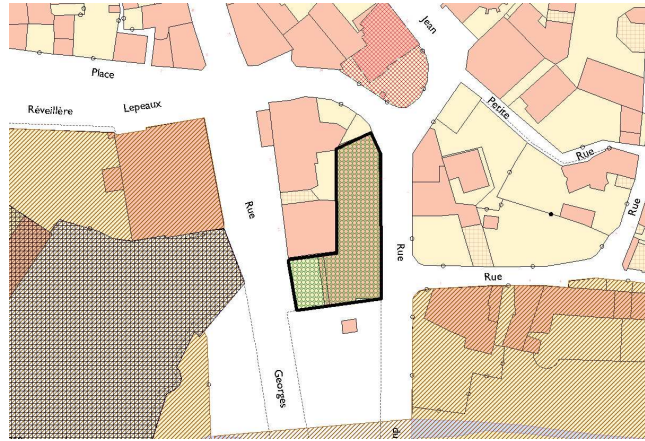
Monsieur le Maire explique au conseil la procédure de déclaration de parcelles en état d'abandon est régie par les articles L2243-1 à L2243-4 du code général des collectivités territoriales : « Lorsque, dans une commune , des immeubles, parties d'immeubles, installations et terrains sans occupant à titre habituel ne sont manifestement plus entretenus, le maire, à la demande du conseil municipal, engage la procédure de déclaration de la parcelle en état d'abandon manifeste ».

Cette procédure permet à la commune de prendre possession à terme et sous certaines conditions d'un immeuble bâti ou non bâti, sans occupant et manifestement non entretenu.

La fiche de procédure est distribuée à tous les membres du conseil en séance.

La philosophie de cette procédure est d'obliger les propriétaires à réagir à l'état d'abandon de leur bien. A défaut de réaction, lesdits biens pourront être expropriés, en vue de diverses opérations d'intérêt collectif relevant d'une opération de restauration, de rénovation ou d'aménagement. Cette procédure a été créée pour aider les communes dans leurs efforts de rénovation et de réhabilitation du patrimoine local, particulièrement celui situé en centre ville.

L'immeuble dont il est question est situé à l'angle de la rue Clemenceau et de la rue du pont Jarlet, donnant sur la place Louis Marie Baudouin.



Afin d'entamer la procédure et de la fonder en droit, Monsieur le Maire a demandé à ses services et notamment à la police municipale d'établir un rapport sur l'état d'entretien de cet immeuble, composé d'un hangar autrefois occupé par un garage automobile et de constructions de diverses factures, autrefois à usage d'un atelier de poterie. Il s'agit des parcelles AH0131 et AH0212.

Ce rapport de constat daté du 20 mars dernier conclut : « il nous paraît urgent pour les propriétaires, d'engager dans les meilleurs délais des travaux d'entretien compatibles avec la salubrité, la sécurité et la bonne tenue de ce quartier d'habitation » et note « qu'il règne un grand désordre général qui peut porter atteinte à la salubrité publique par la prolifération de rongeurs et, surtout, porter atteinte à la sécurité publique (incendie) ».

#### Projection des photos prises à l'occasion de ce rapport

Monsieur le Maire explique également au conseil municipal que, depuis plusieurs années et notamment suite à l'arrêt d'exploitation du garage automobile, il a lui-même pris l'attache des propriétaires (Mme Avrilleau et son fils). Les services municipaux l'ont également fait.

Plusieurs projets d'investisseurs ont été soumis à la ville mais jamais aucun n'a pu aboutir faute d'accord vendeur/acheteur. Ces deux dernières années, la crise immobilière a nettement freiné les projets immobiliers. Mais, depuis quelques temps, de nouveaux investisseurs se manifestent. Il est donc temps pour la ville de Montaigu d'obliger ces propriétaires au minimum à entretenir les biens immobiliers, voire à les réhabiliter grâce à un projet plus ambitieux.

Monsieur le Maire souligne enfin qu'en regard à la localisation de ce bien dans le périmètre des douves et en fin de rue commerçante, l'intérêt de ce lieu pour de l'habitat et des cellules commerciales ne fait aucun doute.

Monsieur le Maire invite en conséquence le conseil municipal à délibérer et à décider :

- de demander l'engagement de la procédure d'abandon manifeste de l'immeuble sis sur les parcelles AH0131 et AH0212.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **V – ENVIRONNEMENT**

### **1/ Présentation du rapport annuel 2009 sur la qualité et le prix du service public de l'eau et de l'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les compétences eau potable et eau usée sont déléguées respectivement :

- au syndicat Vendée Eau
- à la communauté de communes Terres de Montaigu

Conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit prendre connaissance des rapports annuels de synthèse sur le prix et la qualité de ces services publics.

Les rapports complets ont été mis à la disposition des membres de l'assemblée (Ils ont été informés de la possibilité de les consulter à l'hôtel de ville ou sur internet).

Il ne s'agit pas d'un vote mais d'une délibération attestant que l'assemblée a été informée.

Sur le contenu, Monsieur le Maire rappelle au conseil que chantier de la nouvelle station d'épuration a débuté cet été. La fin des travaux est prévue pour juillet 2011. La construction du bassin de rétention sur le site de l'actuelle station est également en cours. Cet aménagement sera terminé d'ici la fin de l'année (rappel : 4.9 M€ H.T. de travaux).

Un nouveau terme est apparu dans le rapport 2009 : le THM, trichlorométhane, sous-produit de la désinfection du chlore.

Le rapport 2009 sur la qualité et le prix du service public de l'eau et de l'assainissement est approuvé à l'unanimité.

## **VI – PERSONNEL**

### **1/ Mise à jour du tableau des effectifs suite à un avancement de grade**

Après avis favorable de la CAP, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- créer un poste d'ingénieur principal à temps complet afin de procéder à un avancement de grade le 14 octobre prochain
- supprimer un poste d'ingénieur.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **2/ Création de poste suite à un départ à la retraite**

Dans le cadre du départ à la retraite d'un agent et de son remplacement, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet à compter du 15 novembre prochain.

Cette création de poste permettra de ne pas être limité à un grade lors de l'appel à candidatures et de pouvoir éventuellement retenir une candidature intéressante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**3/ Avenant à la convention de mise en commun des moyens de la communauté de communes Terres de Montaigu pour la compétence « direction générale » et « communication » à la ville de Montaigu**

Lors de la séance du 14 avril dernier, Monsieur le Maire avait informé le conseil municipal de la volonté du conseil communautaire de développer la mutualisation des moyens entre les services existants des communes et de la communauté.

Cette possibilité est ouverte par l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales, lui-même issu de la loi du 13 août 2004.

Le conseil municipal avait donc décidé de mutualiser les deux directions générales à la faveur du départ de l'ancien directeur général des services de la ville et du congé maternité de Mme Herbreteau.

A la suite de la mutation à la communauté de communes d'un agent de la ville en charge notamment du site internet, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'élargir la mutualisation au service communication.

Monsieur le Maire propose donc une mise à disposition du service communication de la communauté de communes à la ville de Montaigu :

- de 50% d'un temps plein d'un adjoint administratif 2ème classe.

Cette mise à disposition s'accompagnera d'un remboursement par la ville à la communauté de communes de la rémunération brute de l'agent au prorata du temps passé, récapitulé dans un état trimestriel.

Monsieur DURAND demande quelle sera, concrètement, la présence de l'agent à la ville et à la communauté de communes.

Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas un mi-temps réel de présence à la mairie. L'agent devient un agent de la communauté de communes dans le tableau des effectifs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**4/ création et suppressions de postes suite à mutations**

Dans le prolongement de :

- la mutation de l'agent de la ville en charge notamment du site internet,
- la convention de mutualisation des moyens avec la communauté de communes (cf. point évoqué précédemment),

il convient de supprimer un poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps complet à compter du 1er octobre 2010.

Suite à la mutation d'un agent de la ville du service accueil, il convient de supprimer un poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps non complet (70% - 24/35e) à compter du 1er octobre 2010.

Au regard de :

- ces mutations
- la mutualisation des moyens avec la communauté de communes,
- ces suppressions de poste,

il convient de créer un poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps complet au service accueil de la mairie à compter du 1er octobre 2010.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **VI – QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire félicite Mme DENIS pour la qualité des plaques du parcours de signalétique du patrimoine.

Monsieur le Maire fait le point sur :

- les réservations à la salle Thalie : 12.000 places sont en vente pour la programmation culturelle. En 15 jours, 6.000 places ont déjà été vendues.
- le fonctionnement de l'office de tourisme : nombreux retours des commerçants (restaurateurs...) qui sont satisfaits de la fréquentation accrue des touristes. L'activité de l'office est en augmentation.